

## République Française



Ville de Pont-Sainte-Marie  
DÉPARTEMENT DE L'AUBE

## Extrait du registre des délibérations de la commune de PONT-SAINTE-MARIE séance du 5 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PONT-SAINTE-MARIE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil, sous la présidence de Pascal LANDREAT, Maire.

**Présent(es)** : M. Pascal LANDREAT, **Maire**, M. Laurent SINDRES-DUBOIS, M. Jean-Michel PALENGAT, Mme Martine HENRIOT-JEHEL, Mme Cathy PLAQUEVENT, **adjoints**

M. Christian COSTE, Mme Nicole BARBERY, Mme Janine PINKOWICZ, Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Joëlle GUINOT-HARTERT, Mme Sylvie FERRIOT, Mme Marie-Cécile JACQUES, M. Joël COFFINET, M. Gérald MANCE **conseillers municipaux**.

**Absent(e) et représenté(e)** : Mme Véronique HEUILLARD, représentée par M. Laurent SINDRES-DUBOIS, Mme Danielle ROUSSARD représentée par Mme Nicole BARBERY, Denis DEFER représenté par Mme Cathy PLAQUEVENT, M. Cyril CLAUSIER-GOVINDIN représenté par Mme Isabelle EULLAFFROY, Mme Assma NAJEM représentée par M. Pascal LANDREAT

**Absents** : M. Julien CHENUT, M. Jacky NGUYEN

**Secrétaire de Séance** : M. Gérald MANCE

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 29  
En exercice : 21  
Votants : 19  
N° délibération : 2025-06-09

Date de la convocation : 27-05-2025  
Date d'affichage de la convocation : 27-05-2025  
Acte rendu exécutoire : 10-06-2025

### MISE A JOUR DES TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES – A COMPTER DU 1<sup>er</sup> SEPTEMBRE 2025

**Rapporteur : Marie-Cécile JACQUES**

La politique tarifaire de la ville de Pont-Sainte-Marie est fondée sur le principe d'égalité d'accès de tous les habitants aux services et est guidée par un objectif d'équité.

Suite à l'accroissement des charges liées au fonctionnement des services périscolaires, il est proposé d'augmenter la tarification comme suit :

TARIFS MODULÉS – au 1 <sup>er</sup> septembre 2025		
Quotient familial	Commune	Hors Commune
0 à 381	8 €	12,50 €
382 à 686	10 €	15 €
+ 686	12 €	18 €

**Vu** l'avis favorable de la commission Enseignement, Sport, Citoyenneté, Europe du 26 mai 2025,

**Vu** l'avis favorable de la commission finances/urbanisme du 27 mai 2025,

**Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :**

- **D'APPROUVER** les tarifs des accueils périscolaires matin au 1<sup>er</sup> septembre 2025 ;
- **D'AUTORISER** monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte administratif et financier en application de la présente délibération.



Le Maire,

Pascal LANDREAT